

Département du LOT**COMMUNE d'ESPAGNAC STE EULALIE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'an deux mille dix sept, le 24 juillet à 19h15, le Conseil Municipal de la commune d'ESPAGNAC STE EULALIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Martine BENET BAGREAUX maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2017

**Présents** : MM, DAS NEVES J., PELAPRAT G., GENEAU C., Mme POULAIN J .

Absent excusé: M. CABRIGNAC J.L.

**Secrétaire de séance** : Mme POULAIN Jacqueline.

Nombre de conseillers en exercice : 6 Présents : 5 Votants 5

**OBJET : MAPA PROJET RENOVATION ENERGETIQUE ET CREATION D'UN MULTISERVICES AVEC RESTAURATION DANS LE PRIEURÉ VAL PARADIS**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 /11/ 2016 approuvant le projet de rénovation énergétique et la création d'un multiservices avec restaurant dans le prieuré du Val-Paradis,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics publié le 02/05/2017 dont l'objet était « Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et la création d'un multiservices avec restaurant dans le prieuré du Val-Paradis »,

**Vu** l'estimation établie à 42 000 € HT,

**Vu** la réunion de la commission en date du 13 06 2017 pour examiner les candidatures et les offres,

La consultation a donné lieu à 7 réponses d'équipes de maîtrise d'œuvre dont les candidature était toutes recevables.

Madame le Maire rappelle les critères d'analyse des offres selon l'article 6 du règlement de la consultation :

1. Prix des prestations (pondération : 50%)
2. Valeur technique de l'offre appréciée au vu du contenu de la note méthodologique (pondération : 50%), selon les sous-critères suivants ayant pour poids respectif dans la notation de la valeur technique :

- 20% pour la manière dont le candidat envisage l'organisation de l'équipe de travail pour la réalisation du projet, ses relations avec la maîtrise d'ouvrage, le nombre de réunion, méthode d'avancement phase par phase, son mode de contrôle des ouvrages
- 20% pour la compréhension du site et la méthodologie envisagée pour le projet (interprétation des enjeux programmatiques, grands principes d'organisation de l'espace)

- 20% pour l'appréciation des 5 références illustrées, maximum présentées pour des prestations de nature et d'importance similaires ou approchantes
- 40% les moyens techniques et humains mobilisés pour travailler sur ce projet (compétences en architecture et en CVC, autres compétences, nombre et qualité des personnes affectées à cette opération)

Puis, Madame le Maire donne lecture du tableau des notes obtenues selon ces critères, ainsi que du classement :

N° du pli	Mandataire architecte	Note prix des prestations /50	Note valeur technique /50	Note finale /100	Classement
1	Yves CAGNAC	50	33,5	83,5	2
2	PhBa	31,77	42	73,77	5
3	Daniel GOBERT	43,51	32,5	76,01	3
4	Pierre ROUEDE	46,25	22,5	68,75	7
5	PRONAOS	40,39	47	87,39	1
6	HAB Hélène BARAS	48,18	21,5	69,68	6
7	David HEBERT	44,05	30,5	74,55	4

Après avoir délibéré à 5 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, le conseil municipal :

- arrête le classement relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et la création d'un multiservices avec restaurant dans le prieuré du Val-Paradis
- attribue le marché à l'équipe de maîtrise d'œuvre la mieux classée, représentée par son mandataire Pronaos pour un montant de 33 434,00 € HT soit 40 120,80 € TTC
- autorise le maire à signer le marché correspondant ainsi que toute décision concernant ses avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les sommes nécessaires au paiement de ce marché seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet au budget communal .

**Fait et délibéré en Mairie**

**Pour copie conforme**

**Le Maire**

**Martine Bénet Bagréaux**

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication*